

II

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'ambassadeur du Japon

Ottawa, le 16 février 1978

FLA-105

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note datée d'aujourd'hui qui se lit comme suit:

(Voir la note de l'ambassadeur du Japon en date du 16 février 1978)

J'ai de plus l'honneur de vous informer que les arrangements proposés sont acceptables pour le Gouvernement du Canada et vous confirme que votre note ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent un Accord entre nos deux Gouvernements qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse et qui restera en vigueur jusqu'au 1^{er} mai 1980, à moins que l'un ou l'autre des deux Gouvernements ne le dénonce préalablement par un avis écrit de quatre-vingt-dix jours.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,
DONALD C. JAMIESON

Son Excellence M. Yasuhiko Nara,
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Japon,
Ottawa.